

Association Française des Auteurs de Shareware



L'auteur de ce logiciel est membre de l'**AFAS**. Cela signifie que la version shareware du logiciel que vous utilisez correspond à un certain nombre de critères, en ce qui concerne sa qualité et également son caractère fonctionnel..

Les logiciels des membres de l'**AFAS** ne sont pas des "démowares", c'est à dire des programmes présentant une version complète, et dépourvus de certaines fonctions essentielles. Cette volonté de n'agréer que des logiciels shareware pleinement fonctionnels résulte de plusieurs observations:

- l'image du shareware mérite d'être rehaussée,
- les utilisateurs doivent pouvoir tester l'ensemble du logiciel,
- seuls les sharewares fonctionnels semblent avoir un réel avenir.

Il est à noter que l'initiative de créer un tel standard provient des auteurs, qui nous montrent l'exemple, et il ne reste plus qu'aux distributeurs et aux utilisateurs à "jouer le jeu". Et par "jouer le jeu", on entend:

- De la part des distributeurs
- De la part des utilisateurs

[Le principe du Shareware](#)

[Les logiciels des membres de l'AFAS](#)

[Les coordonnées de l'AFAS](#)

[Vous êtes auteur et vous voulez adhérer à l'AFAS](#)

[La presse parle de l'AFAS](#)

[L'AFAS sur INTERNET et sur les BBS.](#)

Les membres de l'AFAS présents sur Internet.

Version

Le principe du Shareware

Le principe du shareware est assez simple. L'utilisateur se procure une version appelée shareware d'un logiciel (version de test) auprès d'un distributeur spécialisé (30 Frs maximum la disquette, au-delà, on se rapproche davantage d'un autre concept, communément appelé "l'arnaque") et teste le logiciel pendant une période approximative d'un mois.

Si le logiciel correspond à ses besoins, et s'il souhaite l'utiliser régulièrement, il s'enregistre auprès de l'auteur, en lui achetant la version complète.

Le fait de s'enregistrer pour un logiciel shareware permet souvent de bénéficier d'avantages importants, par exemple:

- réception d'une version comportant des options supplémentaires
- manuel imprimé
- informations et remises sur les prochaines versions
- support technique
- etc...

Avantages pour l'utilisateur

Il peut tester tranquillement le logiciel avant de l'acheter, donc aucune chance d'être déçu sur son achat.

Il bénéficie de prix très inférieurs par rapport aux logiciels du commerce.

Il peut communiquer facilement avec l'auteur pour un support technique efficace.

Avantages pour le distributeur

Il reçoit directement les logiciels de la part des auteurs, et peut les copier et les vendre à l'infini, sans rien payer aux auteurs.

Avantages pour l'auteur

Il n'a pas besoin de disposer d'un budget promotionnel important pour diffuser ses créations, ces frais étant pris en charge par le distributeur, qui assure la promotion et la diffusion du logiciel.

Il est clair que ce système peut être qualifié d'idéal. La transparence est totale. Aucun autre secteur d'activité ne dispose d'un système aussi avantageux pour toutes les parties. Voilà pourquoi, pour passer de la théorie à la pratique, chacun des acteurs

(auteurs, distributeurs et utilisateurs) doivent "servir" le mieux possible ce système, sinon il finit par ne contenter personne.

Il est facile pour un utilisateur d'utiliser un logiciel shareware plusieurs années sans le payer. Il tourne ainsi le système du shareware à son profit, et contribue à casser les vertus du système.

Il est facile pour un distributeur de faire croire qu'il vend des logiciels à des prix "étonnants" sans mentionner que l'utilisateur n'achète que le droit d'utiliser le logiciel à des fins de test. Un tel distributeur tourne également le système du shareware à son profit, et contribue à casser les vertus du système.

Et il est également facile pour un auteur de tourner le shareware à son profit, en diffusant des versions très limitées qu'il se permet d'appeler "shareware", en salissant de l'image du système au détriment de ceux qui s'efforcent de la rehausser.

Que vous soyez auteur, distributeur ou utilisateur, l'**AFAS** vous invite à respecter le système du shareware, afin que tout le monde y trouve son compte. Nous croyons fermement qu'il s'agit-là de l'unique moyen de faire en sorte que le shareware soit synonyme de qualité et de prix abordables pour tous. A vous d'y réfléchir et de vous faire une opinion.



Les logiciels des membres de l'AFAS

Voici en deux mots comment se présentent les logiciels shareware des auteurs de l'**AFAS**.

Il s'agit de programmes de qualité et agréables à utiliser dans la mesure où les fonctions importantes sont accessibles normalement. L'utilisation de ces logiciels est également agréable du fait de la limitations des écrans de rappels du shareware (l'**AFAS** recommande de limiter leur nombre à 2, à l'entrée et/ou à la sortie du logiciel). Ces écran de rappels sont dépourvus de compte à rebours vous obligeant à rester planté(e) devant votre écran en attendant que le temps d'attente soit écoulé.

Si vous testez un logiciel de l'**AFAS**, vous verrez que chaque écran de rappel peut à tout moment être désactivé par l'appui d'une touche ou un clic de souris. Les écrans de rappel ne doivent pas être envahissants, ni trop agressifs.

L'auteur vous fait confiance, il ne pose aucune barrière entre vous et le logiciel. Vous êtes entièrement libre de l'utiliser. Et souvenez-vous que si vous payez la licence, non seulement vous aurez la conscience tranquille, mais aussi vous bénéficiez d'avantages loin d'être négligeables (voir la section "Le système du shareware"). Mais par-dessus tout, vous devenez réellement un "supporter" du logiciel, dûment enregistré, et certainement que l'idée d'encourager son auteur à améliorer constamment son produit peut également vous séduire.



Si vous souhaitez en savoir plus sur l'**AFAS**, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse suivante:

AFAS

Mme Anne Marie Beignatborde

La Herrane

32800 Réans



De la part des distributeurs

Agir comme certains le font déjà depuis le départ, c'est à dire montrer un minimum de respect envers le travail des auteurs (et par voie de conséquence les utilisateurs!), en mettant régulièrement à jour leur catalogues, notamment quand les auteurs leur envoient des nouvelles versions de leur catalogue. Pour un distributeur, respecter le système du shareware, c'est également clairement mentionner (dans les encarts publicitaires et les publications) au moins une phrase expliquant que les logiciels qu'ils vendent ne sont des versions shareware (pour la plupart), dont le seul destin est d'être testés puis éventuellement achetés en versions enregistrées directement auprès du ou des auteurs concernés.



De la part des utilisateurs

Il existe, heureusement, des utilisateurs qui régulent les licences des logiciels qu'ils utilisent. Malheureusement, il n'est pas erroné de dire que la grande majorité des utilisateurs utilisent des logiciels shareware au-delà des périodes d'essai. Si ce phénomène se poursuit, le résultat est assez facile à prévoir: les auteurs ne perdront plus leur temps à tenter d'améliorer leurs créations, et le shareware, même s'il ne disparaîtra pas complètement, restera définitivement un grand champ en friche, truffé de vieilles versions, de demos, tout juste bons à remplir les disquettes (ou les serveurs minitels) de certains distributeurs.

Voyons un peu si les utilisateurs français seront à l'origine d'un essor du shareware en France, comme on le constate depuis déjà plusieurs années aux Etats-Unis.



Vous voulez adhérer à l'AFAS

Vous êtes auteur, votre logiciel est distribué par le canal du Shareware, et vous souhaitez rejoindre l'**AFAS**. Comment faire?

D'abord, joindre notre présidente pour qu'elle vous fasse parvenir un formulaire de demande d'adhésion.

Elle vous enverra ce papier accompagné des diverses recommandations qui feront de vous un bon membre de l'**AFAS**.

Il vous sera demandé un exemplaire de la version Shareware de votre logiciel et ce logiciel sera envoyé à un membre de l'**AFAS**, ceci afin de vérifier que votre production est bien conforme aux règles de l'**AFAS**.

Ces règles concernent :

- **Le support technique** (présence du numéro de téléphone obligatoire dans la documentation du logiciel et dans le logiciel lui-même, etc...);
- **Le bridage de la version Shareware** ne doit pas empêcher l'utilisateur d'essayer toutes les fonctions majeures du logiciel.
- **Les écrans de rappel** :ils ne doivent pas être trop nombreux, pas trop envahissants et doivent obligatoirement être désactivables par l'appui d'une touche. Les rappels qui bloquent l'utilisateur pendant plusieurs minutes devant l'écran avant de pouvoir avancer sont interdits par l'**AFAS**.
- **Le logiciel doit avoir été testé à fond** par l'auteur et ne doit pas présenter de risques pour d'autres fichiers ou vis à vis du matériel de l'utilisateur (dans des limites normales d'utilisation).
- **Le logiciel doit contenir une référence à l'AFAS** (envoi vers le présent fichier AFAS.HLP, Logo de l'association, petit texte de présentation, etc..) dans la documentation ou dans le logiciel lui même.
- **Votre package doit contenir**
 - ** un fichier FILE_ID.DIZ,
 - ** Une description courte,
 - ** Un fichier VENDOR.DOC
 - ** Le présent fichier AFAS.HLP

On vous demandera également un petit chèque pour votre adhésion (j'ai bien dit petit!!) et 3 enveloppes timbrées.

Si votre logiciel répond bien aux critères ci-dessus, vous recevrez rapidement votre numéro d'adhérent ainsi qu'une disquette contenant tous les fichiers mis à la disposition des membres de l'**AFAS**.



La presse parle de l' **AFAS**

Déjà, la presse spécialisée commence à s'intéresser à l'**AFAS**

GENERATION PC, dans son numéro 38, consacre plusieurs pages à la distribution Shareware des logiciels (pages 51 à 59). Cet article explique parfaitement ce qu'est le Shareware et fait une référence intéressante à l'**AFAS**.

Dans son numéro d'Octobre, **Génération PC** répond à une question sur le Shareware en donnant une nouvelle fois l'adresse de l'**AFAS**, ce qui montre que ce journal considère que l'**AFAS** est un partenaire important dans le monde du Shareware.

PC FUN, dans son numéro 18 de Août Septembre consacre une colonne à l'**AFAS** (page 24).

PC FUTE, numéro d'Octobre

L'officiel du Shareware, octobre, informe le monde de l'existence de l'**AFAS** sur 3 pages.

De plus en plus de journaux et de distributeurs de Shareware nous contactent pour en savoir plus. C'est là une preuve que notre association intéresse les distributeurs et qu'elle est un gage de logiciel de qualité.

A l'heure où vous lisez ces lignes, certainement d'autres journaux auront ouvert leurs colonnes à l'**AFAS**.



L'AFAS sur INTERNET et sur les BBS

L'**AFAS** possède un site sur **INTERNET**. Son adresse est la suivante:

<http://www.pratique.fr/~lchabot>

ou

[Anne-Marie Beignatborde.@wanadoo.fr](mailto:Anne-Marie.Beignatborde@wanadoo.fr)

Les BBS qui relaient la conférence **AFAS.FR** sont les suivants:

<u>NOM</u>	<u>TELEPHONE(*)</u>	<u>VILLE</u>	<u>DEPT</u>
AGORA	02 99 51 23 50	RENNES	35
ANJOU-LINK BBS	02 41 44 18 85	ANGERS	49
ANTI NOWHERE LIGUE	01 42 83 37 66	SAINT MAUR	94
CALIFORNIA GIRLS	01 46 28 67 27	PARIS	75
CONDOM HQ	01 49 60 10 70	VITRY	94
EMBASSY CBIS	01 44 83 02 36	PARIS	75
DIVISION	02 35 92 08 97	ROUEN	76
E=MC2 BBS	05 61 56 31 48	SEYSSES	31
ELECTRON	01 69 39 46 30	BRUNOY	91
HORUS BBS	05 61 20 28 69	TOULOUSE	31
KEOPS BBS	02 54 33 12 95	ELOIS	41
MEG WIZARD BBS	02 47 58 95 32	AVOINE	37
MuSiCPoWeR BBS	03 88 83 69 59	STRASBOURG	67
NANCY 2 BBS	03 83 40 73 74	NANCY	54
NEXUS-ONE	04 95 70 46 04	PORTO VECCHIO	2A
SILK BBS	03 24 38 19 03	REIMS	08
SORCERY BBS	02 47 54 39 67	TOURS	37
SUNSNET BOULEVARD	04 95 31 16 04	BASTIA	2B
SUPTTEL NANCY	03 83 53 16 17	NANCY	54
XENAKYS	02 40 48 76 85	NANTES	44



Les membres de l'AFAS présents sur Internet

De plus en plus de membres de l'AFAS sont présents sur les autoroutes de l'information.

Comme tous les utilisateurs Internet, ils possèdent une adresse E.Mail où vous pouvez les contacter. Vous trouverez ci-dessous la liste des membres possédant une adresse ainsi que cette adresse.

[Philippe Acchiardo](mailto:101505.3440@compuserve.com): 101505.3440@compuserve.com

[Jean Marc Bassetti](mailto:bassetti@mail.cpod.fr): bassetti@mail.cpod.fr

[Anne-Marie Beignatbotde](mailto:Anne-Marie.Beignatborde@wanadoo.fr): Anne-Marie.Beignatborde@wanadoo.fr

[Christophe Bouscaut](mailto:chris.bouscaut@pi.net): chris.bouscaut@pi.net

[Michel Brun](mailto:mbrun@hrnet.fr): mbrun@hrnet.fr

[Dominique Brunel](mailto:domibru@ibm.net): domibru@ibm.net

[Régis Calmant](mailto:calmant@univ-lyon1.fr): calmant@univ-lyon1.fr

[Ludovic Chabot](mailto:lchabot@pratique.fr): lchabot@pratique.fr

[Yves Favier](mailto:yfavier@sitec.fr): yfavier@sitec.fr

[Laurent Grégoire](mailto:cyber2casa@aol.com): cyber2casa@aol.com

[Philippe Latuner](mailto:platuner@iplus.fr): platuner@iplus.fr

[Jean-François Lemay](mailto:jlemay@serveur.dtr.fr): jlemay@serveur.dtr.fr

[François Milhiet](mailto:milhiet@imaginet.fr): milhiet@imaginet.fr

[Jean-François Pacory](mailto:jfpacory@mygale.org): jfpacory@mygale.org

[Guy Renault](mailto:guyrenault@dec.planet.fr): guyrenault@dec.planet.fr

FAX: (33) 02 43 76 56 96

[Philippe Supera](mailto:philsup@dec.planet.fr): philsup@dec.planet.fr



AFAS.HLP

Version 4

mise à jour le 22 Décembre 1996.

Pour une demande de MAJ de ce fichier
contacter JM Bassetti,
bassetti@mail.cpod.fr

